



DÉLIBÉRATION N°2026-DEL-19

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JANVIER 2026

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-trois janvier deux-mille-vingt-six à 14h00, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Blandine LEFEBVRE, Julie LESAGE, Claude LEUMAIRE, Marie-Françoise LOISON, Anne-Emilie RAVACHE, Messieurs Nicolas BERTRAND, Christophe BOUILLON, Patrick CALLAIS, Jean CHOMANT, Eric HERBET, Jean-François MAYER, Martial OBIN, Pierre PELTIER, François ROGER, François TIERCE et Jean-Marc VASSE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Bastien CORITON (pouvoir à Christophe BOUILLON)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Anne-Emilie RAVACHE)
- Madame Françoise UNDERWOOD (pouvoir à Blandine LEFEBVRE)
- Monsieur Jean-Claude WEISS (pouvoir à Marie-Françoise LOISON)

ABSENTE EXCUSEE :

- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK

OBJET : MISSION OBLIGATOIRE PROGRAMMATION DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS - SESSION 2027 - AUTORISATION

- Vu le Code Général de la Fonction Publique, Livre 1^{er}, Livre II, Livre III, notamment son article L 452-34 ;
- Vu la Loi n°2007-209 du 19 janvier 2007 modifiée portant principe de transfert, à compter du 1^{er} janvier 2010, des concours organisés par le CNFPT vers les Centres de Gestion ;



- Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°2015-323 du 20 mars 2015 modifié fixant des dispositions dérogatoires à la proportion minimale de quarante pour cent de chaque sexe dans la constitution des jurys pour le recrutement ou la promotion dans certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 28 Septembre 2004 autorisant le Centre de gestion de la Seine-Maritime à s'engager dans la coopération des quatorze Centres de Gestion du « Grand Ouest », en matière d'organisation des concours ;
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 25 mars 2025 validant la programmation des concours et examens professionnels pour la période 2026 ;
- Vu la convention cadre pluriannuelle relative à l'organisation des concours et examens professionnels de portée régionale ou infrarégionale dans le cadre de la coopération régionale entre les Centres de Gestion de Normandie en date du 28 novembre 2023 ;
- Vu la convention générale entre Centres de Gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et des examens transférés du CNFPT vers les Centres de Gestion applicable depuis le 1^{er} juillet 2018 ;
- Vu la convention cadre pluriannuelle entre les Centres de Gestion du "Grand-Ouest", relative au fonctionnement de la « coopération concours Grand-Ouest intégrée », en date du 1^{er} janvier 2025.

Monsieur le Président cède la parole à Madame Marie-Françoise LOISON, 2^{ème} Vice-Présidente, qui rappelle que chaque année, le Conseil d'Administration est invité à procéder à l'examen de la programmation des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime. Cette planification s'intègre dans celle, plus globale, des CDG du « Grand Ouest ». Une approche « nationale » est par ailleurs fortement recherchée à travers les réflexions et les propositions des commissions spécialisées de l'Association Nationale des Directeurs des Centres De Gestion (ANDCDG) et de la Fédération Nationale des Centres De Gestion (FNCDG).

En ce qui concerne la période 2025/2026, Madame LOISON rappelle que par délibération du 28 mars 2025, le Conseil d'Administration a validé l'offre des concours et examens professionnels du « Grand Ouest », ainsi que le calendrier correspondant.

Madame LOISON propose d'examiner la programmation 2027 qui a fait l'objet d'un travail de préparation par les différentes instances techniques et politiques des centres de gestion, étant précisé que depuis 2010, les différents groupes de travail nationaux, interrégionaux et régionaux s'attachent à



élargir le périmètre d'organisation de certaines opérations à faibles effectifs, en privilégiant une organisation soit interrégionale, soit nationale, et en modifiant, le cas échéant, certaines périodicités.

Madame LOISON indique que le calendrier présenté est conforme à la programmation du « Grand Ouest » qui a été examinée par l'instance stratégique et d'orientation de la Coopération, réunie dans le Morbihan le 14 novembre 2025.

Madame LOISON rappelle que par souci de continuité organisationnelle et de volonté de mutualisation, la majorité des « opérations transférées » (concours et examens professionnels de catégorie A transférés par le CNFPT à compter du 1^{er} janvier 2010), a été confiée au « Service Interrégional de Concours » adossé au CDG 35, Centre de Gestion organisateur pour le "Grand Ouest". L'implication de l'ensemble des Centres de Gestion dans la coopération se concrétise néanmoins par la délégation de certaines opérations, par la déconcentration de certains centres d'examens pour les écrits et par l'association des 14 services « Concours et examens professionnels » dans les procédures de recensement des postes et d'identification des moyens et des ressources (intervenants, salles disponibles etc.), nécessaires à l'organisation des épreuves.

Ainsi, le principe de subsidiarité est-il mis en œuvre de manière à optimiser l'organisation des concours et des examens professionnels à un échelon national, interrégional ou régional. Pour quelques opérations, une organisation à l'échelle départementale est maintenue compte tenu du grand nombre de candidats.

Madame LOISON invite les administrateurs à prendre connaissance de la liste de l'ensemble des concours et examens professionnels susceptibles d'être organisés en 2027 dans l'inter région « Grand Ouest », avec le niveau de subsidiarité correspondant, ainsi que la référence aux CDG organisateurs, jointe à la présente délibération.

Madame LOISON précise par ailleurs que le calendrier prévisionnel joint en annexe 2, décrit pour sa part la totalité des concours et examens professionnels organisés par l'ensemble des CDG du « Grand Ouest » et dont les épreuves se dérouleront sur l'année 2026 (validés au Conseil d'Administration du 28 mars 2025), ainsi que les concours et examens professionnels 2027 dont les périodes d'inscription sont d'ores et déjà prévues.

Madame LOISON souligne que ce document est mis à la disposition des candidats afin qu'ils se positionnent au plus tôt sur les inscriptions. Le calendrier, constituant l'offre des concours et d'examens professionnels du Centre de Gestion, est très largement diffusé auprès des collectivités locales par une campagne de « mailing » organisée conjointement par le service « Concours et examens professionnels » et le service « Communication et développement » de notre établissement. Il est à noter que les collectivités non affiliées représentent la moitié de l'emploi public territorial en Seine-Maritime et recrutent davantage de candidats inscrits sur liste d'aptitude que les collectivités affiliées.

Madame LOISON indique que l'ouverture des concours par le Centre de Gestion est systématiquement précédée d'une enquête pour appréhender avec le maximum d'exactitude le nombre de postes adapté aux besoins des collectivités. Les réponses sont effectuées en ligne sur le site Internet www.cdg76.fr



sur la base d'une déclaration des collectivités qui disposent à cet effet, d'un délai de deux mois pour déclarer leurs postes. La dématérialisation du recensement favorise une plus grande souplesse dans la gestion de ces enquêtes et permet de disposer de chiffres actualisés. Deux recensements seront effectués au titre de l'année 2027 avec un premier recensement réalisé au cours du 1^{er} trimestre 2026 et un second à la fin du 3^{ème} trimestre 2026.

Madame LOISON propose d'examiner les motivations relatives à l'organisation, par le centre de gestion de la Seine-Maritime, des épreuves des concours et examens professionnels dont il aura la responsabilité.

Madame LOISON expose l'organisation suivante :

I. Pour les Départements 27 et 76

- Examen professionnel d'agent de maîtrise, en 2027

Le principe de l'organisation, en 2027, de cet examen professionnel a été acté par l'ensemble des Centres de Gestion de l'interrégion « Grand Ouest ». Cet examen est le principal outil de promotion interne pour les agents de la filière technique de la catégorie C.

Le 23 janvier 2025, cet examen a été organisé par le CDG 76. Sur les 151 candidats présents à l'épreuve écrite, 98 candidats ont été déclarés admis. L'arrêté fixant la liste des candidats admis ayant été établi le 6 juin 2025, le bilan portant sur les nominations des lauréats sera effectué à la fin du premier semestre 2026.

82% des lauréats de la session 2023 ont bénéficié d'une nomination. Il reste à ce jour 23 lauréats sur la liste d'admission sur les 83 agents déclarés admis.

- Concours d'aide-soignant de classe normale en 2027

Ce grade de catégorie B, a été créé pour les agents relevant du cadre d'emplois de catégorie C des auxiliaires de soins de la spécialité « aide-soignant » (décret n°2021-1881 du 29 décembre 2021).

Le concours d'aide-soignant de classe normale qui ne comprend qu'une épreuve orale d'admission a été organisé pour la première fois en 2023. Le nombre de postes ouverts sur 2025 était de 32 postes. 27 % des candidats inscrits étaient originaires des départements de la Seine-Maritime et de l'Eure. A l'issue des auditions, 29 candidats ont été déclarés admis sur les 37 candidats auditionnés.

Il est trop tôt pour connaître la situation des lauréats de la session 2025, la liste d'aptitude ayant pris effet au 7 novembre 2025. Un premier bilan sera effectué à la fin du 1^{er} semestre 2026.

100 % des lauréats du concours d'auxiliaire de soins - spécialité « Aide-Soignant » - session 2023 ont été nommés durant les deux premières années d'inscription sur la liste d'aptitude.

Le CDG 50, sera également organisateur de ce concours en 2027 pour le compte des CDG 14 et 61.



II. Pour les 5 CDG de Normandie :

- Concours d'agent de maîtrise en 2027

Ce concours sera co-organisé par les Centres de Gestion de la Seine-Maritime, de l'Eure, du Calvados, de la Manche et de l'Orne. Cette opération comprend huit spécialités qui seront réparties entre les Centres de Gestion Normands.

Le concours d'agent de maîtrise, a été organisé le 23 janvier 2025 dans six spécialités. Le CDG76 s'est chargé de l'organisation de la spécialité « Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers ». Lors de cette session 2025, sur les 137 candidats présents aux épreuves écrites, 50 lauréats ont été déclarés admis à l'issue des épreuves d'admissibilité et d'admission. La liste d'aptitude a pris effet le 28 avril 2025. Un bilan sur l'état des listes d'aptitude des Centres de Gestion normands sera effectué à la fin du 1er semestre 2026. Ce bilan permettra de définir la ou les spécialité(s) à ouvrir au titre de l'année 2027.

82% des lauréats de la session 2023 ont fait l'objet d'une nomination.

- Concours de Rédacteur Territorial principal de 2eme classe en 2027

Depuis 2017, le concours de rédacteur principal de 2^{ème} classe est organisé à l'échelle de la Normandie. Les Présidents Normands ont acté un organisateur unique sur ce territoire avec une alternance du Centre de Gestion organisateur entre le CDG de la Manche et le CDG de la Seine-Maritime et des centres d'écrits dans chacun des deux départements, qu'il soit ou non le Centre de Gestion organisateur de l'opération.

En 2025, cette opération a été organisée par le CDG de la Manche et l'opération est en cours.

Sur les 94 lauréats, 95 % des lauréats du concours de rédacteur principal de 2^{ème} classe - session 2023, organisé par le CDG de la Seine-Maritime, ont été nommés. Trois lauréats encore inscrits sur la liste d'aptitude, sont en poste au sein de la FPT. Un des lauréats est titulaire du grade d'adjoint administratif ; deux lauréats sont contractuels sur le grade d'attaché et deux sont en recherche d'un poste.

En fonction des nominations des lauréats - session 2023 et du recensement des postes à ouvrir, le concours de rédacteur principal de 2^{ème} classe pourrait être de nouveau organisé en 2027 par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime avec un centre d'écrit dans la Manche.

III. Pour les 14 CDG du « Grand Ouest »

- Concours de médecin territorial de 2^{ème} classe en 2027

Très recherchés en collectivités, les médecins territoriaux sont sélectionnés au cours d'une unique épreuve orale. Pour ce grade, le nombre de postes ouverts, est régulièrement supérieur au nombre de



candidats. Ainsi, lors de la session 2025, 64 postes ont été ouverts pour 18 candidats inscrits. A l'issue des auditions, 16 candidats ont été déclarés admis.

La liste d'aptitude a pris effet au 27 février 2025 et après une année de validité, 88 % des lauréats sont d'ores-et-déjà nommés. Les lauréats restant inscrits sur la liste d'aptitude sont contractuels au sein de la Fonction Publique Territoriale.

IV. Au niveau National « Concours et examen professionnel de la filière artistique »

- Examen de Professeur d'enseignement artistique de classe normale en 2027

Pour l'ensemble des concours et examens professionnels de la filière artistique les Centres de Gestion ont opté pour un mode d'organisation par spécialité et par discipline dans un cadre national. Cette organisation permet d'offrir une meilleure lisibilité et de limiter les coûts d'organisation.

L'examen professionnel de Professeur d'enseignement artistique de classe normale, qui comprend, 4 spécialités et 36 disciplines, a été organisé en 2023 par 25 Centres de Gestion.

Spécialités	Inscrits	Admis à concourir	Admis
Art dramatique	121	81	35
Arts plastiques	461		
Musique	1909	174	53
Danse	201		
	2689		

Madame LOISON précise que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime a pour sa part pris en charge l'organisation de cet examen professionnel, dans la spécialité **Danse** et les disciplines **danse contemporaine, classique et jazz** pour l'ensemble du territoire national. Lors de cette session, sur les 198 candidats inscrits, 61 ont été déclarés admis à l'issue des épreuves d'admissibilité et d'admission. A ce jour, 12 lauréats n'ont pas été nommés à la suite d'un recours de l'une des candidates auprès du Tribunal administratif.

La décision d'ouverture de cet examen pour l'ensemble des spécialités et disciplines existantes ne pourra être prise qu'en fonction de la situation des lauréats inscrits sur les listes d'admission des CDG organisateurs de la session 2027.

Au titre de l'année 2027, le CDG 76 pourrait se positionner sur une ou plusieurs disciplines de la spécialité « Musique ».



Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, Madame LOISON entendue, le Conseil d'Administration à l'unanimité, décide :

- De valider l'offre des concours et examens professionnels du « GRAND OUEST » pour la période 2026/2027 telle qu'elle est formalisée par le calendrier de programmation des épreuves des concours et examens professionnels présenté en annexe 2.
- D'autoriser le Centre de Gestion de la Seine-Maritime à être organisateur des concours et examens professionnels suivants en 2027 :
 - Concours d'agent de maîtrise ;
 - Concours d'aide-soignant de classe normale ;
 - Concours de médecin de 2^{ème} classe ;
 - Examen professionnel d'agent de maîtrise ;
 - Concours de rédacteur principal de 2eme classe
 - Concours de professeur d'enseignement artistique

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Christophe BOUILLON

